

PROMESSE D'ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

le versement du solde de la taxe d'apprentissage 2024

Le solde de la taxe d'apprentissage, qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements éligibles, doit désormais être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf. La **plateforme en ligne SOLTéA sera accessible à partir de mai 2024** pour flécher directement votre soutien vers la Fondation FACE et sa communauté.

Un processus simplifié pour soutenir les actions de FACE CORBEIL-ESSONNES :

Etape 1 : Nous vous invitons à retourner cette promesse d'attribution complétée à l'adresse

e.pettinella@facecorbeil.fr

Etape 2 : FACE Corbeil-Essonnes vous informe de la mise en ligne de la plateforme SOLTéA.

Etape 3 : Vous transformez votre promesse d'attribution en versement en quelques clics grâce à SOLTéA.

Attention, aucun versement en direct/chèque ne pourra être traité !

Le versement en ligne ne donnera plus lieu à l'émission d'un reçu libératoire, pour un suivi administratif allégé.

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél. : _____

À travers ce formulaire, vous vous engagez à attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage en faveur de l'Association FACE CORBEIL-ESSONNES, organisme habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Structure(s) FACE bénéficiaire(s) :

Club FACE Corbeil-Essonnes

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2023, merci de préciser qui effectue le versement : _____

Fait le : _____

Signature / Cachet de l'entreprise :

Formulaire à retourner par courrier ou par mail à l'adresse : e.pettinella@facecorbeil.fr

Découvrez les actions réalisées grâce à votre soutien sur www.facecorbeil.fr